Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 001-250102365-20250701-D2025034-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er juillet 2025
Convocation en date du 25 juin 2025,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Christophe MONIER

N° D2025034
Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET - Bernard BIENVENU - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE – Mireille MORNAY - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Vincent MANCOUSO – Daniel MARTIN - André MOINGEON
CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Audrey CHEVALIER - Gérard BRANCHY
3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR – Jean Philippe FAVROT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN - Frédéric MONGHAL
Excusés ayant donnés procuration :
CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET pouvoir à Thierry PALLEGOIX
CCPA : Frédéric TOSEL pouvoir à André MOINGEON
CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER
Excusés :
CA3B : Patrick BAVOUX
CCPA : Elisabeth LAROCHE
CCV : Guy DUPUIT
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON
HBA : Alain AUBOEUF

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 001-250102365-20250701-D2025034-DE

Date	Type de décision	Objet		Montant
25/03/2025	Convention d'honoraires	Analyse juridique délégation	SENSEI AVOCATS	1040,00€ HT
27/03/2025	Convention de formation	Formation Habilitation Electrique (1 agent)	EMMANUEL DESBOIS	220,00€ HT
27/03/2025	Convention de formation	Formation R486 (2 agents)	Le Centre de Formation	1 344 €
27/03/2025	Convention de formation	Formation ADR - Transport Matières dangereuses	AFTRAL	608 €
03/04/2025	Commande publique	Avenant n°2 - 202400800 - AMO pour l'élaboration de l'avant-projet et des dossiers administratifs du projet d'extension des activités de stockage du pôle de valorisation de La Tienne	Groupement conjoint et solidaire NEODYME/ECOGEOS	35 645,00€ HT
14/04/2025	Commande publique	Avenant n°2 - 202400300- Travaux préparatoires, terrassement, génie civil, VRD, équipements, étanchéité	Groupement BRUNET TP / AECI	102 930,25
24/04/2025	Convention d'honoraires	Expertise toiture	SENSEI AVOCATS	1440,00€ HT
14/05/2025	Convention d'honoraires	Projet extension ISDND	SENSEI AVOCATS	6 560,00€ HT
19/05/2025	Cession	Cession Compacteur Vandel	Paprec Métal	2 325 €
21/05/2025	Commande publique	Avenant n°2 202360000- Equipements hydrauliques	01 Pompage	Pas d'incidence financière
28/05/2025	Convention d'honoraires	Accompagnement MGP Recours	SENSEI AVOCATS	400,00€ HT
28/05/2025	Convention d'honoraires	Accompagnement MGP	SENSEI AVOCATS	480,00 € HT
03/06/2025	Convention d'honoraires	Accompagnement MGP	SENSEI AVOCATS	240,00€ HT
05/06/2025	Commande publique	Avenant n°1 - 202401000 - Mission de contrôle technique	BUREAU ALPES CONTRÔLES	2 240 €
13/06/2025	Commande publique	Terrassement / génie civil et EP des Travaux de réaménagement des casiers C1, C3, C4 et d'aménagement de l'alvéole Am2 casier amiante et réaménagement de la plateforme des inertes.	BRUNET TP	777 838,50 €
13/06/2025	Commande publique	Fourniture et pose de géotextile des Travaux de réaménagement des casiers C1, C3, C4 et d'aménagement de l'alvéole Am2 casier amiante et réaménagement de la plateforme des inertes.	EGC GALOPIN	225 161,06 €

Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le 13 mars 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 001-250102365-20250701-D2025034-DE

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND acte du compte-rendu des décisions prises par le Président depuis le 13 mars 2025.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

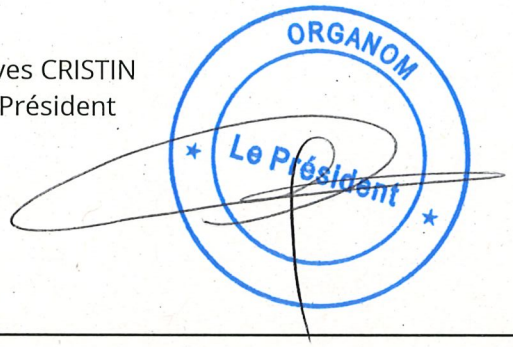

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.